

Honoraires

Catégorie : La solution - Laser doux

Publié par [Drdesforges](#) le 01/07/2008

Les honoraires Les honoraires varient d'une clinique à l'autre et s'il s'agit d'un endroit ou de plusieurs points de douleur, entre \$60 et \$80 par visite.

Le protocole de traitement Le protocole de soins recommandés est en moyenne de 6 à 12 traitements, à raison de deux traitements par semaine. Toutefois, plusieurs patients obtiendront des résultats satisfaisants plus rapidement. Il n'y a donc *aucune obligation* de compléter le protocole complet.

Assurance-Maladie Le régime d'Assurance-Maladie du Québec ne défraie pas les soins de laser doux.

Assurance collective Une partie de vos honoraires est couverte par vos assurances collectives: chaque cas est différent.

CSST et SAAQ Nous sommes des fournisseurs inscrits à la CSST et la SAAQ. À cet égard, vous pourriez vous faire rembourser une partie (\$32.00/visite) de vos soins de laser doux, sous certaines conditions: ->Vous devrez obtenir une prescription de votre médecin traitant pour des soins chiropratiques. ->L'agent responsable de votre dossier devra approuver vos soins

Prescription d'un médecin Sauf pour les traitements sous la SAAQ ou la CSST, le traitement de laser doux ne nécessite pas de prescription de votre médecin.